

Convocation en Assemblée communale



Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en assemblée communale le **lundi 21 septembre 2020**, à 20.00 heures, au Restaurant Le Chamois à Botterens.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019 (ne sera pas lu étant donné sa publication dans le bulletin communal du mois de mars 2020)
2. Comptes 2019
 - 2.1. Comptes de fonctionnement 2019
 - 2.2. Comptes d'investissements 2019
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Préavis de la commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2019
3. Approbation des modifications des statuts de l'ARG (Association Régionale de la Gruyère)
4. Approbation des statuts OPTION GRUYERE Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère
5. Approbation de la modification du Règlement scolaire de la commune de Botterens (art. 6 al. 2)
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée au bureau communal.

Cette assemblée se déroulera selon les normes édictées par l'OFSP. Une liste nominative des personnes présentes sera établie dès l'entrée dans la salle. Nous remercions les personnes présentant des symptômes du COVID-19 de s'abstenir de participer à cette assemblée. Des masques et du gel hydroalcoolique seront mis à disposition.

Le Conseil communal